



OBJECTIF(S)

- Maîtriser les risques liés au bâti, au second œuvre, aux parasites et à l'amiante

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Responsables et collaborateurs en Administration de Biens
Responsables et collaborateurs en Gérance

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en technique et
pathologie du Bâtiment

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - RISQUES LIÉS AU BÂTI

- Toitures
- Charpentes
- Infiltrations
- Fissurations (flèches de plancher)
- Protection incendie – réglementation
- Protection des rampes – réglementation

II - RISQUES LIÉS AU SECOND ŒUVRE

- Distribution du gaz dans l'immeuble (chaufferie)
- Distribution électrique
- Distribution de l'eau
- Ecoulements
- Ascenseurs
- V.M.C
- Désenfumage

III - DIAGNOSTIC DÉTAILLÉ

- A remettre aux propriétaires, ce qui permettra d'avertir et donc de couvrir le syndic en cas de désordres.
- Urgence de certains travaux.
- Programme détaillé et planning des travaux sur 3 ou 5 ans

IV - POINTS À RISQUES MAJEURS

- Sur le bâti
 - Etat de la charpente et des tuiles
 - Fissurations importantes actives
 - Flèche dans les planchers
- Sur le second œuvre
 - Alimentation gaz - conformité
 - Alimentation électrique
 - Ascenseur – mise en conformité
 - Matériel de premier secours en cas d'incendie

V - DÉMARCHES

- Auprès du syndic des copropriétaires
- Assemblée générale extraordinaire



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap